



AVIS DE MISE EN CANDIDATURE SUPPLÉMENTAIRE

Conseil de l'École Notre-Dame-des-Vertus

Avis est donné par la présente pour recevoir les mises en candidature aux deux (2) postes à pourvoir au sein du Conseil de l'École Notre-Dame-des-Vertus (Zenon Park) dont le mandat est de deux (2) ans. Selon l'article 134.2(1) de la Loi sur l'éducation, ces deux (2) postes devront être assumés par des parents d'élèves de l'École Notre-Dame-des-Vertus.

Les candidatures seront reçues pendant les heures d'ouverture de l'école jusqu'à
16 h, le lundi 30 septembre 2019

à l'École Notre-Dame-des-Vertus (650, 2^{ème} Rue Nord) et pendant les heures d'ouverture de l'école à compter du **lundi 23 septembre 2019**.

Pour plus d'information ou pour obtenir un formulaire, veuillez communiquer avec l'agente des mises en candidature, Colette Pelchat, au (306) 767-2209 ou avec le directeur adjoint de scrutin, René Archambault, au (306) 584-2558 ou (306) 531-6353.

Dans l'éventualité d'une élection, le scrutin par anticipation se déroulera de 15 h à 19 h le vendredi 18 octobre 2019 et le scrutin, le mercredi 23 octobre 2019 de 10 h à 20 h.

Fait à Regina, le 20 septembre 2019.

Critères pour une mise en candidature

pour un poste de parent au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois ;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12^e année de l'école fransaskoise ;
- Être le parent d'une ou d'un élève de la prématernelle à la 12^e année inscrit.e à l'École Notre-Dame-des-Vertus.

pour un poste de représentant communautaire au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Posséder sa citoyenneté canadienne ;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois ;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12^e année de l'école fransaskoise ;
- Résider dans la zone de fréquentation de l'École Notre-Dame-des-Vertus.